

# FROIDE CONCHE



Chères froideconchoises, chers froideconchois,

2018 vient de s'achever et je vous présente en mon nom et celui de toute l'équipe municipale mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité.

Je formule aussi ces vœux pour notre commune.

**Vœux de bonheur** à travers tous ces moments de convivialité et de partage qui rythment notre vie et font de notre village un endroit où il fait bon vivre et s'installer.

### **Vœux de santé**

Santé économique avec de nombreux artisans et de grandes entreprises qui continuent à se développer sur notre territoire.

Santé démographique avec une commune qui conserve à une dizaine près le nombre de ses habitants alors que tout autour de nous les pertes de population sont importantes.

### **Vœux de prospérité**

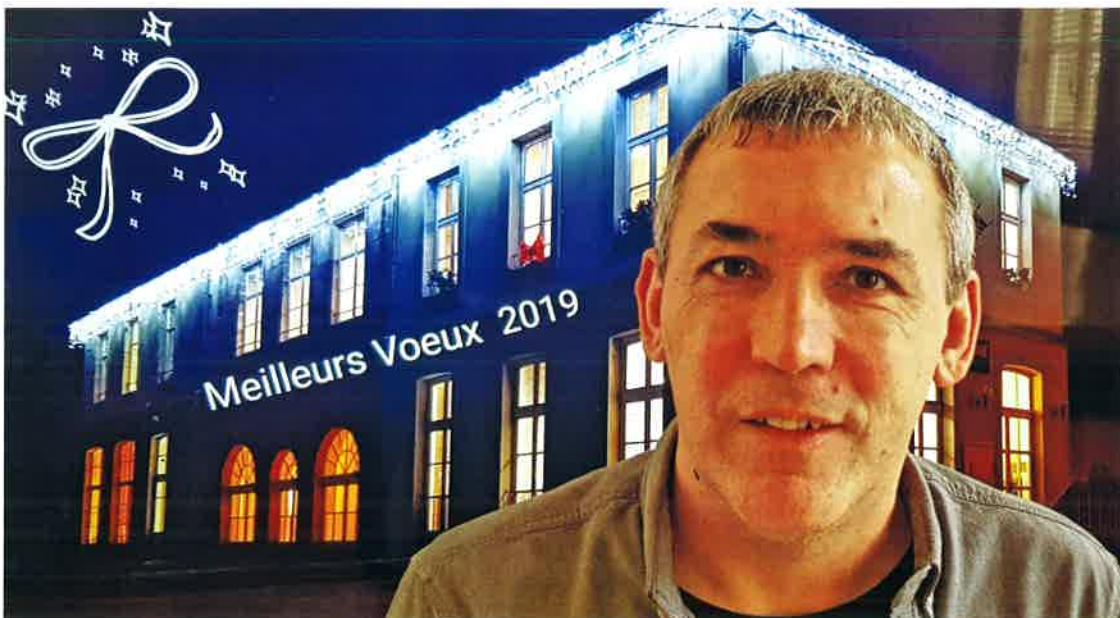
Par une croyance forte en l'avenir et le maintien de cette dynamique grâce à des projets ambitieux comme notre nouvelle école et notre nouvelle bibliothèque.

En ce début d'année, nous sommes certains d'une chose : rien ne sera plus comme avant. Avec la révolte sociale à laquelle nous assistons, c'est notre modèle politique qui est remis en cause et nous oblige collectivement à trouver de nouvelles solutions pour continuer à vivre ensemble.

Le conseil municipal et moi-même serons attentifs à toutes les propositions qui pourraient améliorer la gestion de notre commune mais cela ne pourra se faire que dans le respect des biens et des personnes.

**Eric Petitjean**

*Amicalement*



## Feux d'artifice



## Concours départemental des maisons fleuries

La commune de Froideconche a obtenu une 6ème place au concours des villes et villages fleuris (communes de 1000 habitants et plus) et un prix spécial du jury pour le grainier. Poursuivons nos efforts pour les années à venir .



## Concours communal des maisons fleuries



12 lauréats récompensés . Cette année les inscriptions auront lieu en mairie au mois de mai. Les habitants désirant rejoindre la commission fleurissement sont les bienvenus.



## Libération de Froideconche le 16 septembre



Le 5 décembre, journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie.



## Le passage du père Noël dans les écoles



## A VOS CALENDRIERS

- 20 janvier** : Choucroute (organisée par le club des supporters de la vallée du Breuchin)
- 2 février** : Repas des écoles
- 10 février** : Loto (Froideconche détente-zumba)
- 23 février** : Vide tiroirs (association scrapbooking)
- 2 mars** : Repas dansant (VBFC)
- 9 mars** : Théâtre de la vallée du Breuchin
- 9 mars** : Début de vente des cartes de pêche pour l'étang communal (Mairie, La Savoureuse, Julie Shop)
- 12 ou 19 mars** (selon le temps) Carnaval des écoles
- 16 mars** : Ouverture de la pêche à l'étang communal
- 19 mars** : Cérémonie patriotique « Cessez le feu en Algérie »
- 6 avril** : Belote (VBFC)
- 6-7 avril** : Concours obéissance (club canin)
- 14 avril** : vide grenier CACCF
- 28 avril** : Concours agility (club canin)
- 1er mai** : Ouverture de la pêche aux carnassiers
- 8 mai** : Cérémonie patriotique « Guerre 39-45 »
- Du 6 au 10 mai** : Inscriptions scolaires
- Du 11 au 19 mai** : Exposition de peintures et arts divers
- 26 mai** : Elections européennes
- Nuit du 15 au 16 juin** : 1ère pêche de nuit à l'étang communal
- 16 juin** : Grand huit vosgien
- 18 juin** : Cérémonie patriotique « appel du Général de Gaulle »
- 29 juin** : Fête associative
- 13 juillet** : Feux d'artifice



- ***Pose de passerelles***

Des cheminements piétonniers ont désormais vu le jour. Dans la continuité du travail effectué par la mairie, nous privilégions les déplacements doux. Ces cheminements vont permettre de sécuriser la circulation des piétons qui devaient jusqu'à présent passer au milieu des voitures.

Toujours afin de sécuriser au maximum les divers trajets que les écoliers empruntent soir et matin à la descente des bus scolaires et afin de compléter le maillage des chemins piétonniers déjà existants pour les nombreux promeneurs, la municipalité a chargé la société Dujardin de réaliser cet ouvrage menant de la rue de l'église vers la grande rue et la société BTPF de réaliser le cheminement menant de la rue du Morbief vers la voie de Géla (école de la Corveraine)

Ces passerelles PMR ( personne à mobilité réduite) vont permettre une égalité d'accès à chaque citoyen, être accessible à tous et permettre de développer une vision globale de l'aménagement de la qualité de l'espace public.

- ***Réalisation du parking vers l'école maternelle***

- ***Réfection de voirie , route de la plaine***

Entrée principale de la commune, la rue de la plaine a fait l'objet d'un chantier qui a permis divers aménagements indispensables et structurants.

Création de passages piétons accessibles aux personnes à mobilité réduite, mise à niveau de plusieurs regards de chaussée, réfection de bordures de trottoir, changement de plusieurs regards avaloir.

- ***Deux anciennes cuves à fuel situées à côté de l'école élémentaire et derrière la mairie ont été dégazées et retirées***





Au 1er janvier 2019 sera mis en place le Répertoire Électoral Unique (REU) : une collaboration entre les communes, les consulats et l'Insee.

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le scrutin.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrit sur la liste électorale de la commune ;
- pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Pour les services communaux et consulaires, la loi n° 2016-1048 introduit plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;
- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle composée de 5 élus du conseil municipal ;
- l'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office seront effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

A noter que pour pouvoir participer au scrutin des représentants au Parlement européen, vous pouvez déposer une demande d'inscription jusqu'au 31 mars 2019. L'ensemble des électeurs recevront une nouvelle carte électorale avant les prochaines élections.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Depuis le 17 janvier 2019, quatre agents recenseurs, porteurs de la carte officielle tricolore comportant leur photographie et la signature du maire, sillonnent les rues de notre village et ce, jusqu'au 16 février 2019.

Au niveau local, le recensement sert à ajuster l'action publique aux besoins de la population.

C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Vos réponses resteront confidentielles.

Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Si vous le souhaitez, l'agent recenseur est à votre disposition pour vous aide à remplir le questionnaire.

Nous comptons sur vous pour leur réserver le meilleur accueil.



Véronique Ulrich



Francis Constant



Richard Vermeiren



René Marigliano

### **APPEL AUX VOLONTAIRES**

En tant qu'électeur sur la commune nous vous invitons, si vous le désirez, à participer à la tenue des bureaux de vote comme assesseur, le 26 mai, à l'occasion des élections européennes. Pour vous inscrire, contacter la mairie aux heures d'ouverture.